

Pour en savoir plus:

Site internet

caf.fr - rubrique «ma caf» - «offre de service» - «enfance et jeunesse»

Mail

vacances-loisirs.cafcaen@caf.cnafmail.fr

Adresse:

Caisse d'allocations familiales du Calvados Service Logement habitat et aides financières aux familles 8, avenue du Six-Juin CS 20001 14023 Caen cedex 9



Une aide aux loisirs.

, pour les 3 - 12 ans pour la pratique...





ou d'une activité









QU'EST-CE QUE LE PASS'LOISIRS?

C'est une participation financière de la Caf du Calvados permettant de financer une activité (sportive ou culturelle), pratiquée toute l'année scolaire par des enfants nés entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2018

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR Y OUVRIR DROIT ?

Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 650 € au mois de mai 2021.

COMMENT EN BENEFICIER?

Vous devez en faire la demande à partir du 16 août 2021 et jusqu'au 12 novembre 2021 auprès du service Logement habitat et aides financières aux familles de la Caf, soit :

 par mail: vacances-loisirs.cafcaen@caf.cnafmail.fr

• par téléphone au 02 31 30 90 30

ACTIVITES PRISES EN CHARGE

Le pass'loisirs ne finance que les adhésions (pas le matériel).

PASS'LOISIRS SPORT *	PASS'LOISIRS CULTURE *	
Athlétisme,	Arts du spectacle :	
badminton, basket, boxe,	Théâtre, art du cirque	
canoë-kayak, cyclisme,		
équitation, escalade, es-	Danse:	
crime, football, golf,	Baby gym, éveil corporel,	
gymnastique, handball,	éveil à la danse, danse,	
hockey sur glace, judo,	hip-hop	
karaté, natation, patinage		
et sport de glace, rugby,	Musique :	
tennis de table, tennis, tir	Découverte de la	
sur cible, twirling bâton,	musique, solfège,	
volley-ball, roller, skate,	instrument, chorale	
sports de combat, pa-		
tinette, tir à l'arc, voile.	Arts plastiques	

^{*} liste pouvant évoluer en fonction des demandes

Attention

L'activité doit se dérouler toute l'année scolaire dans le Calvados ou dans les communes limitrophes (stages et activités de vacances exclus).

L'organisme ou l'association doit être agréé par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (Sdjes), relever du milieu fédéral, être partenaire de la Caf du Calvados, ou être reconnue par une collectivité locale du département.

VOS DROITS

Quotient familial	de 0 à 350 €	de 351 € à 650 €	AEEH* de 0 à 650 €
Taux de participation	60 %	50 %	70 %
Participation maximum de la Caf	45 euros	38 euros	53 euros

^{*} bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

L'aide est versée :

 à la famille après envoi du pass' complété par l'organisme.

Un seul pass'loisirs par enfant et par an est délivré.

